



MAIRIE

69870- POULE LES ECHARMEAUX

Tél : 04.74.03.64.48- Fax : 04 74 03 68 71

CONSEIL DU 3 juillet 2014 à 20 h 30

Présents : CARRET M, CHAMPALE A, CODELLO R, COULEUR J, DESMONCEAUX JM, DESSEIGNE JL, FIMBEL A, HOFFMANN V, MELINAND F, PETIT I, TRONCY JM, VIGNE M.

Absents ou excusés : C FLECHE (pouvoir à A CHAMPALE), JB BEROUJON, L PINTO

Secrétaire de séance : J COULEUR

APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL PRECEDENT DU 18 JUIN 2014

Faisant suite aux remarques faites par M. Ludovic Pinto, Madame le Maire indique que la délibération et les questions diverses portant sur les emplacements réservés feront l'objet d'une délibération en annulation lors du prochain conseil municipal.

Délibérations :

- Amendes de polices : les fonds issus des amendes de police, gérés par le département, peuvent être utilisés pour équiper la commune de panneaux de signalisation ainsi que de panneaux lumineux. Subvention de 50 % dans la limite d'un montant de travaux de 15 000€. Madame le Maire demande de se déterminer au sujet de l'installation d'un panneau lumineux au col des Echarmeaux. **Vote à main levée** : 12 pour, 1 abstention sur 13 voix.
- Eau potable rapport 2013 : lecture a été faite du rapport concernant les caractéristiques techniques, la tarification, les recettes, les indicateurs de performance ainsi que les volumes mis en distribution d'où il ressort que la commune est totalement autonome en eau potable. Le service est délégué à la Lyonnaise des Eaux (contrat d'affermage qui a pris effet au 1^{er} janvier 2005). Ce rapport permet de donner toute transparence au fonctionnement du service par une information des consommateurs sur la qualité et la performance de celui-ci. Il sera mis à la disposition du public et transmis, pour information, au préfet. Madame le Maire demande de bien vouloir voter. **Vote à main levée** : 12 pour, 1 abstention sur 13 voix.
- Rythmes scolaires : rappel de l'organisation choisie, des six activités gratuites proposées avec six intervenants, en statut d'auto-entrepreneur pour la plupart, ayant une solide expérience auprès d'enfants, du coût, des subventions (fonds d'amorçage, aides de la caf dans le cadre du PEDT mais pas la majoration forfaitaire de la dotation de solidarité rurale (DSR) car la commune n'est pas retenue au titre de la fraction « cible »). Mise en place d'une inscription des familles aux activités avec engagement de la famille au sujet de l'assiduité de son enfant. Pour finaliser la mise en place des rythmes scolaires, Madame le Maire demande d'approuver la contractualisation avec ces intervenants. **Vote à main levée** : 12 pour, 1 abstention sur 13 voix.

Questions diverses :

- Piscine : la Cor, par souci d'équité, a décidé de financer dix séances de piscine ainsi que le car pour s'y rendre à toutes les écoles publiques et privées (cycle 2) de son territoire. Jusqu'à présent les enfants allaient à la piscine de Belleville avec l'association des familles le mercredi après-midi.

Ce serait à Cours le mercredi matin, six séances seulement sont disponibles mais l'école privée ne travaillant pas ne pourrait y aller.

L'organisation, pour notre commune, n'est donc pas encore établie.

- Délégation de service public , eau potable : le contrat de délégation, pris sur dix ans, arrive à échéance au 31 décembre 2014. Une nouvelle consultation devra être faite, il sera nécessaire de réfléchir à la possibilité qui existe de prolonger le contrat d'une année.
- Accessibilité : pour le bâtiment de la mairie notamment, il est nécessaire qu'au 1^{er} janvier 2015 nous ayons fourni les solutions envisagées et les délais de réalisation, même chose pour les autres bâtiments.
- Concessions cimetièrre : après examen, la demande d'une personne, disposant d'une maison de famille dans notre commune, est fondée. Il faudra définir une position pour des demandes moins fondées.
- COR : réunion du 2 juillet 2014

La COR allouera annuellement une enveloppe de maintenance et d'équipement informatique sur tout le territoire à toutes les écoles publiques et privées.

Mise en place d'un service commun pour l'instruction des autorisations des actes relatifs à l'occupation des sols dès le 1^{er} septembre. Il en coûtera 150 à 200 € pour l'instruction d'un permis de construire.

Maintien de la compétence assainissement et gestion des eaux pluviales.

PROCHAIN CONSEIL : vendredi 18 juillet à 20h30